

## **Vœu de la majorité municipale de NOISY-LE-SEC sur l'héritage des JOP 2024 – 30 juin 2022**

En février 2022, a eu lieu un séminaire à l'Assemblée Nationale, au sujet du sport et de l'EPS (éducation physique et sportive) dans le 93 à 2 ans des Jeux Olympiques et Paralympique de Paris 2024. A l'initiative du SNEP-FSU (Syndicat national de l'éducation physique), ce séminaire a réuni une cinquantaine de participants d'une grande diversité d'acteurs du monde sportif : députés, élus du département, élus municipaux, directeurs des sports, professeurs d'EPS, étudiants, associations sportives, syndicats et parents d'élèves. La ville de Noisy-le-Sec était présente.

Les participants ont partagé leurs témoignages qui illustrent le constat accablant du manque de moyens pour le sport en Seine-Saint-Denis. Rappelant ainsi que dans le 93 :

- Il y a 16 équipements sportifs pour 10 000 habitants contre 50 dans le reste de la France.
- Il y a 70 % des élèves qui ne savent pas nager.
- Il y a le taux de licences dans les associations sportives le plus faible et qu'il est encore beaucoup plus faible concernant les femmes.
- Il y a en moyenne 20 minutes de déplacement à chaque cours d'EPS faute d'équipement sportif proche des établissements scolaires.

Face à ce constat, l'opportunité que représentent les JOP 2024 pour rattraper ces inégalités, est une échéance à ne pas rater. Car on peut imaginer qu'après les JOP et les investissements réalisés, le sport sera encore moins une priorité pour le gouvernement qu'il ne l'est aujourd'hui. Et aujourd'hui les investissements et les dispositifs mis en place pour les JOP ne sont largement pas à la hauteur.

Les participants du séminaire ont ensuite exprimé leur volonté de pérenniser leur action en créant un « collectif permanent » qui portera à l'État l'exigence d'un plan d'investissement de 6 milliards d'euros pour la rénovation et la construction d'installations sportives dans le 93. Qui pourra ainsi assurer un héritage matériel des JOP pour les habitants de la Seine-Saint-Denis.

Outre le besoin d'un investissement massif, les échanges lors de ce séminaire ont également mis en lumière la nécessité de mieux concevoir les équipements sportifs. En effet, beaucoup de ces équipements comportent des défauts et sont dégradés, ont un impact environnemental trop important, n'ont pas été conçu dans un objectif de mutualisation permettant à tous de les utiliser correctement.

L'intérêt de ce collectif est donc de réunir les différents acteurs du mouvement sportif, pour exiger collectivement plus de moyens pour le sport et pour mieux concevoir les équipements et leur fonctionnement permettant ainsi une meilleure mutualisation.

Considérant que le sport est un droit et non un privilège, que c'est même un besoin vital et qu'il est vecteur d'éducation et de bien-être,

Considérant les inégalités en termes de moyen que subit le département de la Seine-Saint-Denis,

Considérant que les dispositifs actuels pour l'organisation de JOP 2024 ne sont pas à la hauteur des besoins du département

### **Le conseil municipal de Noisy-le-Sec :**

Demande à l'Etat un plan d'investissement considérable pour la rénovation et la construction d'installations sportives en Seine-Saint-Denis.

S'engage dans le projet de collectif permanent (CoPER 93), pour la défense et la promotion du sport et de l'EPS dans le département.

Invite Est-Ensemble et ses collectivités à rejoindre le collectif et à exprimer un vœu similaire.

Prévoit dans la continuité de ce travail, une rencontre à Noisy-le-Sec avant la fin de l'année rassemblant les différents acteurs du monde sportifs autour du sujet des équipements.